



- Vous avez entre 16 ans et moins de 18 ans vous voulez gagner de l'argent de poche.
- Vous habitez GER.
- La commune vous propose durant les vacances scolaires :
du mardi 15 juillet au jeudi 14 août 2025
d'effectuer des travaux d'entretien des espaces verts et quelques menus travaux par demi-journée de 3h pendant 4 jours.
- L'indemnisation par la commune est de 15€ par jour soit 60 € par semaine.
- Les inscriptions se font à partir du **lundi 3 mars 2025** aux heures d'ouverture de la Mairie.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de ce dispositif.



MAIRIE de GER

2 rue Claude Chappe 50850

Tél/Fax : 02 33 59 06 07

mairieger@wanadoo.fr